
Adresse de la société populaire d'Aubin-d'Arquenay (Calvados) qui applaudit au décret qui abolit l'esclavage et à tous les autres décrets populaires de la Convention, lors de la séance du 1er prairial an II (20 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Aubin-d'Arquenay (Calvados) qui applaudit au décret qui abolit l'esclavage et à tous les autres décrets populaires de la Convention, lors de la séance du 1er prairial an II (20 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 473-474;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27176_t1_0473_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

1

[Le secrétaire du conseil g^{al} de Tartas, au présid. de la Conv.; 30 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Tu trouveras ci-jointe une adresse que le conseil général de la commune fait à la Convention nationale; elle espère que tu voudras lui en faire part comme étant l'expression la plus énergique de ses sentiments patriotiques et républicains. S. et F. »

TONNELIER fils (secrét.-greffier).

[Le conseil g^{al} de la comm. de Tartas, régénéré par les repr. PINET aîné et CAVIGNAC, à la Conv.; 30 germ. II].

« Citoyens représentants,

La République vous doit encore son salut; sans vous, sans votre courage, votre surveillance et votre énergie, des hommes atrocement pervers, des Catillinas modernes, revêtus du masque du patriotisme auraient déjà anéanti la liberté, asservi le peuple, poignardé ses véritables amis, et cumulé sur nos têtes toutes les horreurs de l'esclavage; vous avez découvert le complot, vous l'avez suivi dans toutes ses ramifications, et d'un bout de la République à l'autre, jusque dans le sein de la Convention, les têtes des coupables sont tombées.

Citoyens représentants, l'estime et la reconnaissance des hommes libres naissent toujours de la justice; la France entière vous regarde avec admiration, vous réunissez toute notre confiance; vous seul pouvez déjouer encore les complots des séditieux, punir les scélérats, faire triompher l'égalité et la liberté; vous seuls enfin pouvez faire le bonheur du peuple. Demeurez donc, Citoyens représentants, demeurez à votre poste jusqu'à ce que la vertu ait germé dans tous les cœurs et que la République ait terrassé tous ses vils ennemis.

Quant à nous, nous jurons de demeurer toujours unis à la Convention, de poursuivre tous les traîtres, de n'écouter jamais que la voix de la patrie et de mourir plutôt que d'être un seul instant parjures. »

DARTHUS (agent nat.), DEPRET, DAVIBAUD, CLAUZET, PANERRÉ, BRUGIÈRE, ROLIN, BAGUE, BASTIAT, SAUSÈDE, LESTAGE, BUCHET, MANEHS, BAYLE, MATHIS, TONNELIER, MORA, LANITEARD.

2

La Société populaire d'Aubin-d'Arquenay (2) applaudit au décret qui abolit l'esclavage, et à tous les autres décrets populaires de la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 305, pl. 1142, p. 4, 5.

(2) Et non d'Arguenai, Calvados.

(3) P.V., XXXVIII, 2. Bⁱⁿ, 3 prair.

[Aubin-d'Arquenay, 6 flor. II] (1).

« Fondateurs de la République,

Au moment où le peuple français est debout contre les tirans, où les conspirateurs tombent sous le glaive des lois, où le voile de la superstition se déchire, où les sots préjugés s'évanouissent, il est encore des hommes qui osent dire que vous agissés sans le vœu du peuple, comme si tout ce qui est raisonnable et conforme à la liberté n'étoit pas nécessairement le vœu du peuple !

Nous sommes une fraction de ce peuple et depuis longtemps nous avons manifesté notre adhésion formelle à vos nombreux travaux, mais il en est qui méritent notre reconnaissance particulière, celle de la nation et de l'humanité entière.

Le décret du 3 Brumaire abolit la chicane et les gens d'injustice; il établit la fraternité. Frapés donc ces sangsues publiques jusques dans leurs derniers repaires.

Une partie de l'instruction publique s'organise, par là vous avancés la mort du fanatisme; elle est à l'ordre du jour; achevés d'organiser l'instruction et le fanatisme n'est plus.

Vous avés affranchi les Noirs et les gens de couleur; et pourquoy ne seroient-ils pas libres puisqu'ils sont hommes, c'est le vœu de la nature.

Vous avés decreté un Maximum général. N'étoit-il pas temps de secourir les sans-culottes et de mettre un frein à l'avarice marchande et fermière de l'aristocratie qui l'alimente sourdement.

Les despotes, pour vendaliser la France, pour régner par la corruption et le crime, vous ont en vain demandé une trêve. Non, représentants, point de paix ny de trêve avec les despotes; quand ils seront tous vaincus, nous leurs donnerons la paix, s'il en existe encore.

Nos frères d'armes nos Marcus versent leur sang pour la Patrie, grâce à vos soins paternels leurs familles indigentes, les blessés recevront des secours proportionnés à leurs besoins, la reconnaissance du peuple est deüe à ceux qui combattent pour lui.

L'activité et la surveillance du gouvernement révolutionnaire étoient indispensables pour sauver la République; que partout il s'exécute strictement, la République sans de nouvelles secousses triomphera de tous ses ennemis.

Tous les ennemis de la liberté seront incarcérés jusqu'à la paix et banis ensuite à perpétuité; tous leurs biens seront vendus au profit des pauvres sans-culottes, les conspirateurs et leurs complices seront punis de mort, les prévenus de conspiration qui se soustraient à l'œil de la justice sont mis hors de la loi.

Ces décrets sont justes: point de grâce aux oppresseurs. Fléchir, c'est trahir le peuple; les Républiques ne se soutiennent pas par des foiblesses.

Pères de la patrie, ivres de joie du chatiment prompt et terrible des nouvelles factions, nous vous le répétons encore: frapés tous les traîtres; restés à votre poste et la République est sauvée.

(1) C 306, pl. 1153, p. 6.

Vive la liberté ! Vive la Raison ! Vive la Montagne ! »

J. LUCAS (*présid.*), Jean LE GAIGNEUR (*vice-présid.*), LE GAIGNEUR (*archiviste*), FOUCAULT (*secrét.*).

Le C. de correspondance : Marc VIVIER, LEMONNIER, Jean COIESPEL, Ph. VIMARD, Pierre OGÉ, I.I. OGÉ, LUCAS ? (*chef de b^{on}*), P. PIEPLUS (*trésorier de la Sté*), Jean Jacques LE FESVRE (*Maire d'Hermanville*), Pierre COSPIET.

3

La Société populaire du Luc (1), après avoir invité la Convention à demeurer à son poste jusqu'au triomphe parfait de la liberté, annonce que la commune a fait partir un (2) cavalier monté, armé et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Le Luc, 26 germ. II*] (4).

« Citoyens représentants,

Une grande conspiration alloit éclater; les intrépides deffenseurs du peuple qu'ils représentent auroient été impitoyablement massacrés; la patrie cruellement déchirée, la République anéantie, et l'image sainte de la liberté disparaîsoit avec elle.

La Société populaire du Luc régénérée ne peut contenir le sentiment d'indignation et d'horreur dont elle est vivement pénétrée. Grâce soient à jamais rendues à vous citoyens représentants, et au Comité de salut public dont l'activité et la surveillance infatigables assurent pour toujours le bonheur du peuple français.

Périssent tous les traîtres ! qui en s'affublant des signes de la liberté ne cherchent qu'à la miner et la perdre.

Montagne terrible, écrases de la foudre vengeresse ces vils suppôts de la tyrannie. Guerre, guerre éternelle aux brigands couronnés qui s'abbreuvent avec tant de rage du sang des peuples !

Guerre à tous les traîtres de l'intérieur, à ces hommes sans probité et sans vertu, à ces lâches conspirateurs, jusqu'à ce que la terre sacrée de la liberté en soit entièrement purgée. Soyez fermes, représentants, dans ce poste sublime où la confiance entière du peuple a mis son unique espoir et son salut, jusqu'à ce que le vaisseau de l'état républicain soit conduit au port de la félicité publique.

Nous avons aux frontières, citoyens représentants, deux de nos membres cavaliers montés armés et équipés aux frais de cette commune. Puisse cette offrande civique être un gage de notre amour pour la liberté que nous déffendrons jusqu'au dernier souffle de notre vie, Citoyens représentants. S. et F. »

J. MAUREL (*présid.*), SARRET (*secrét.*), CHARLES (*secrét.*).

(1) Var.

(2) Deux et non pas un.

(3) P.V., XXXVIII, 2. B^{on}, 3 prair. (2^e suppl^t).

(4) C 306, pl. 1153, p. 2.

4

Le Comité révolutionnaire de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, écrit qu'il envoie l'argenterie provenant des églises.

Insertion au bulletin (1).

Les commissaires du Comité révolutionnaire de Fougères annoncent qu'ils viennent d'envoyer, pour les besoins de la République, 443 livres d'argenterie, et que incessamment ils enverront les galons, franges, monnaies et assignats; les cuivres et les cloches ont été conduits à Rennes (2).

5

La Société populaire de Pont-sur-Seine (3) annonce un don patriotique de 79 chemises; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Pont-sur-Seine, 7 flor II*] (5).

« Point de paix avec l'aristocratie qui ne respire et ne souffle que la discorde; loin de nous le modérantisme, qui donnerait le temps à nos ennemis de nous forger de nouveaux fers; mais paix intime entre tous les citoyens, qui ne respirent et ne veulent que le bonheur commun. Voilà, citoyens représentants, l'expression des sentiments qui animent la Société populaire, républicaine et régénérée de Pont-sur-Seine. Nous n'avons pas plutôt été instruit du besoin de nos frères d'armes, que chacun s'est empressé d'y pourvoir; 79 chemises, 2 habits et 1 veste viennent d'augmenter les dons précédemment faits, dans notre enceinte, et nous venons de les déposer au magasin militaire du district de Nogent-sur-Seine; tous nos concitoyens sont encore prêts à de nouveaux sacrifices, le salut de la patrie est la seule borne que nous puissions y mettre, et s'il le faut, nos bras s'apesantiront sur les ennemis de la République française. Notre œil vigilant est ouvert sur les intrigants de tous genres.

Qu'ils tremblent donc eux et les despotes des nations, dont ils sont les vils satellites, qu'ils disparaissent de la terre de la liberté; ils avaient voulu, les monstres, corrompre nos mœurs pour mieux nous asservir; mais ceux qui s'étaient prêtés à leurs projets insensés et infernales, viennent de recevoir leur récompense, ils ne sont plus.

Restez donc à votre poste, sages législateurs, le nuage qui nous cachait la sainte Montagne est dissipé, et la foudre qui s'y était formée a écrasé ceux même qui voulaient engloutir la liberté. Vive donc la République, vive la Montagne ou cessons d'exister. »

CHÉMIAT, CHARCOT, BAUDOIN, BELLEMÈRE, MONIN.

(1) P.V., XXXVIII, 2.

(2) B^{on}, 3 prair. (2^e suppl^t).

(3) Aube.

(4) P.V., XXXVIII, 2, B^{on}, 3 prair. (2^e suppl^t); M.U., XL, 26.

(5) C 304, pl. 1132, p. 6.